

CONSEIL PORTUAIRE DE SAINT ELME

Séance du 3 novembre 2021

Compte-rendu

COMPOSITION : 12 titulaires
11 suppléants
Quorum : 8

PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : 11

TITULAIRES : 6

M. Joseph MINNITI, Président,
M. Daniel MARTINEZ, représentant la ville de la Seyne,
M. Eric LABOUBE, représentant le personnel de l'Autorité Portuaire,
M. Michel BALANCA, Usager désigné par la Métropole TPM,
M. Didier RANC, usager désigné par le CDPMEM,
M. Marc Arthur SARKISSIAN, représentant le CLUPIPP,

SUPPLEANTS : 2

M. Dominique LEXA, représentant la ville de la Seyne,
M. Jean FIORETTI, usager désigné par la Métropole TPM,

POUVOIR : 3

M. Jean-Louis KLEPARSKI donne 1 pouvoir à M. Jean FIORETTI,
M. Jérôme BARGAS donne 1 pouvoir à M. Didier RANC,
M. Pascal VENEL donne 1 pouvoir à M. Marc Arthur SARKISSIAN,

INVITES :

M. Georges HERMON, Mieux vivre à Saint-Elme,
Mme Sabine COLL et M. Guy HILY, FVANE,

MEMBRES DE LA METROPOLE TPM :

Mme DADOUN et MM. LE FUR, AUBRY, REMOLEUR, DE BRUYCKERE.

Après avoir vérifié la présence du quorum, Monsieur MINNITI, Président du Conseil Portuaire de Saint-Elme, ouvre la séance à 14h30. Onze membres du Conseil Portuaire, titulaires et suppléants confondus, sont présents et représentés. Conformément au quota de représentativité de chaque catégorie et à l'impossibilité pour les suppléants de voter lorsque tous les titulaires de leur catégorie sont présents, seuls dix votes seront exprimés par les membres présents. Monsieur LEXA ne votera pas

1. Approbation du procès-verbal du conseil portuaire du 1^{er} septembre 2021 – Vote

Monsieur MINNITI demande si le compte-rendu appelle des commentaires.

AVIS FAVORABLE
(Unanimité)

2. Affaires générales

❖ Bilan de la saison

Monsieur DE BRUYCKERE annonce que la saison, démarrée tardivement car la Société ECTM a terminé les travaux au 28 juillet 2021, a été plutôt bonne et s'est prolongée jusqu'à la mi-octobre.

❖ Projet de tarifs (TOP/RSA) 2022 - Vote

Monsieur AUBRY poursuit avec les projets de tarifs. Les annuels subissent une augmentation de 0,5% (inflation 2020). Monsieur RANC interpelle l'assemblée sur le fait qu'il y a quelques années, les bateaux en bois qui stationnaient sur l'aire de carénage, étaient exemptés de loyer durant 5 jours. Monsieur MINNITI demande à ce qu'une étude soit faite afin de connaître le coût que cela représenterait à la collectivité. Monsieur DE BRUYCKERE ajoute que plusieurs plaisanciers lui ont rapporté qu'il y a quelques temps les annuels du port de Saint-Elme bénéficiaient d'un grutage gratuit. Monsieur FIORETTI répond que ce règlement était du temps où la CCIV était gestionnaire. Monsieur AUBRY rajoute que le grutage ainsi que le stationnement sont une source de revenus non négligeables. Monsieur MINNITI souhaite que cela soit étudié et que l'on en reparle au prochain Conseil Portuaire. Il clôture ce sujet en ajoutant que le port de Saint-Elme coûte 5 fois plus cher que ce qu'il rapporte, surtout avec les travaux à venir.

AVIS FAVORABLE
(Unanimité)

❖ Projet de droits de port 2022 - Vote

Concernant les droits de ports, Monsieur DE BRUYCKERE annonce également 0,5% d'augmentation pour la même raison.

AVIS FAVORABLE
(Unanimité)

❖ Projet de budget primitif 2022 - Vote

Monsieur AUBRY annonce que les recettes de fonctionnement sont passées de 94 200 euros à 92 000 euros soit une diminution de 2 200 euros. Concernant l'investissement, en prévision des travaux, une augmentation de 94 000 euros est constatée, avec des aides du budget principal de 428 000 euros et de l'Etat-DSIL pour de 552 000 euros, (travaux du canal d'avivement). Monsieur MINNITI rappelle qu'il y a un apport important de la Métropole afin de réaliser ces travaux, et que sans cette aide du budget principal les travaux ne seraient pas possible.

AVIS FAVORABLE

Monsieur BALANCA souhaite revenir sur les dépenses de fonctionnement, et en particulier sur le poste Eau et Electricité, car il a constaté une consommation importante de l'eau pour rincer les combinaisons de plongée ainsi que pour les douches et que ce n'est pas aux usagers du port de supporter ces dépenses. Monsieur MINNITI rappelle que ce problème avait été identifié au dernier conseil portuaire et qu'à l'unanimité tout le monde était d'accord pour installer un compteur propre à cette société pour l'année prochaine. Monsieur BALANCA ajoute qu'il y a un problème d'évacuation concernant l'aire de carénage qui est bouchée. Monsieur DE BRUYCKERE répond que le bac qui récupère les particules est aussi bouché et qu'il en a informé la hiérarchie afin de résoudre ce problème. La Direction des ports a fait faire un devis auprès d'une entreprise, le nécessaire va être fait.

Monsieur HERMON interpelle l'assemblée sur l'installation d'un coffre électrique placé à gauche du portail de la base nautique, depuis moins d'un mois, et s'interroge quant à son utilité. Monsieur DE BRUYCKERE pense que cette installation a été faite durant ses congés. Des investigations seront entreprises pour savoir qui a installé ce coffre et à quelles fins.

❖ Plan de réception des déchets - Vote

Monsieur DE BRUYCKERE rappelle que le plan de réception des déchets arrive à terme et est reconduit pour une durée de cinq ans au lieu de trois au préalable. Il est conforme aux nouvelles lois européennes et sera mis à la disposition des usagers en capitainerie. Monsieur AUBRY souligne que le plan de réception des déchets est un acte règlementaire, que tous les ports en possèdent un. Monsieur BALANCA souligne que des gens extérieurs au port viennent la nuit décharger leurs détritrus. Monsieur MINNITI précise que fréquemment des personnes étrangères au port profitent des installations pour venir de nuit déverser leurs déchets et que c'est un problème récurrent dans toutes les villes.

3. TRAVAUX

❖ Canal d'avivement

Monsieur le FUR fait un petit rappel concernant ce projet d'ouverture d'un canal d'avivement de 60m sur 4 m de largeur. Le montant prévisionnel des travaux est de 629 600 euros HT.

Monsieur MINNITI souhaite attirer l'attention des services de la Métropole, afin que ces derniers interpellent l'entreprise pour que les travaux soient achevés au plus tard fin mai. Il ajoute que ce serait dommageable pour tout le monde que l'entreprise prenne du retard. Monsieur LE FUR assure que l'entreprise SPADA qui va réaliser ces travaux a été concertée et sera associée à la société ECTM sur une part minime. Il atteste qu'à ce jour le marché est notifié et qu'il y aura deux mois de préparation pour réaliser l'ensemble des études d'ici la fin de l'année. Il ajoute que ce chantier est suivi par Monsieur ESCARBASSIERE et que ce dernier aura l'occasion de rencontrer l'entreprise SPADA avant la fin de l'année, lorsque celle-ci sera en mesure de présenter un calendrier. Contractuellement ils ont 120 jours calendaires de janvier à mai 2022 pour exécuter les travaux. Si ce calendrier n'est pas respecté, l'entreprise aura des pénalités.

Monsieur MINNITI demande s'il est prévu dans ces travaux, un renforcement de la jetée, car des roches sont tombées dans la darse. Monsieur LE FUR répond que ce n'est pas prévu, et monsieur AUBRY, précise que cette jetée n'appartient pas au port.

Monsieur MINNITI souhaite que lors des prochaines réunions, les Services des Sports de la Ville soient associés, pour savoir précisément à qui appartient le matériel stocké à la Base Nautique, afin de faire un grand rangement avant le début des travaux.

4. AOT

❖ Mises en concurrence

Monsieur DE BRUYCKERE rappelle que les mises en concurrence seront relancées en 2022 pour une durée de cinq ans. Une demande devra être effectuée par les titulaires actuels au cours du 1^{er} trimestre 2022. Une mise en concurrence sera alors effectuée sur la base d'un cahier des charges écrit par la métropole. La publicité sera faite à la capitainerie et sur le site de la métropole. Il ajoute qu'en 2022 il y aura une nouvelle AOT qui sera proposée (NUC, transport de passagers). Monsieur MINNITI rappelle qu'il a été témoin que la société qui exploite les bouées tractées, arrivaient parfois à 20 nœuds au niveau de la jetée, ce qui est absolument interdit. Monsieur LE FUR affirme que si ces conditions ne sont pas respectées, malgré les mises en garde du maître de port, l'AOT pourra être retirée.

Monsieur BALANCA demande quelle capacité aura le bateau de transport de passagers. Monsieur DE BRUYCKERE répond que pour le moment il ne sait pas encore mais dès qu'il aura plus d'information, tout le monde sera informé. Il ajoute que le bateau sera positionné dans le port côté bassin N°2, et qu'il ne fera pas plus de 7 mètres.

5. Questions diverses

❖ Localisation du conteneur réfrigéré suite à la demande des pêcheurs

Monsieur RANC émet le souhait de pouvoir disposer d'un container réfrigéré sur le port pour les pêcheurs, si les travaux dans le local ne sont pas possibles. Monsieur MINNITI affirme qu'il est très compliqué de trouver un positionnement pour installer un container avant le début des travaux et ajoute que pour le moment la meilleure solution serait pour les pêcheurs de s'installer dans le local déjà en place.

Il indique qu'il a eu quelques velléités concernant le local utilisé par la SNSM et qu'il s'est donc rapproché de l'Amiral KERIGNARD pour savoir si la SNSM a un réel besoin du local qu'ils utilisent, ce que ce dernier a confirmé. Monsieur DE BRUYCKERE affirme que le local SNSM n'a été utilisé qu'une dizaine de jours cet été et qu'il trouve cela dommageable car depuis 3 ans, le local n'est quasiment pas utilisé. Monsieur MINNITI répond que le patron de la station a connu des soucis de santé, que leur vedette a eu des problèmes techniques et qu'il faut leur laisser un peu de temps car ils sont en pleine restructuration.

Monsieur BALANCA fait remonter auprès de l'assemblée la grogne des usagers concernant les dégrèvements de l'année 2020 car aucun remboursement n'a été fait. Monsieur DE BRUYCKERE explique que les RIB ont été transmis à la trésorerie. Monsieur BALANCA rajoute que les usagers ont exprimé leur colère en expliquant que lorsque leurs taxes 2022 arriveraient, ils ne payeraient pas. Monsieur DE BRUYCKERE répond à cela que si les usagers ne payent pas, malheureusement ils perdront leurs places au port. Monsieur LE FUR assure qu'il va relancer les services de l'Etat car c'est la trésorerie qui reverse les dégrèvements aux usagers.

Monsieur AUBRY annonce que le bon de commande pour le débourbeur est passé. Monsieur FIORETTI avait souligné le côté risqué pour tout engins électriques utilisés sur l'aire de carénage et précise qu'il faudra qu'il soit bien isolé car cela représente un réel danger.

Monsieur HERMON fait part de son mécontentement concernant le grand portail qui permet l'accès à la Base Nautique, en indiquant que ce dernier n'est jamais fermé. Monsieur FIORETTI conseille à Monsieur HERMON d'appeler la Direction des Sports, afin que ce problème soit résolu. Monsieur HERMON tient également à signaler qu'au niveau de ce même portail il y a un tas d'algues qui n'est jamais ramassé, ce qui fait sale. Il en a informé le Service des Sports, mais la réponse a été que cela ne pouvait être fait cette année.

Monsieur BALANCA souligne le fait que de plus en plus de bateaux à moteur font des mises à l'eau au bassin Sud, Monsieur MINNITI rappelle que le bassin sud est interdit aux bateaux à moteur.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie l'assemblée, puis lève la séance à 15h45.

Joseph MINNITI
Président du Conseil Portuaire



4